



***Renouveler dès maintenant votre adhésion à l'AAPI en deux clics!***

**Connectez-vous à votre dossier dans la section « membres » du site Internet de l'AAPI et cliquez ensuite sur le lien rapide « Adhésion/Renouvellement » en bas de page. Faites les modifications souhaitées, le cas échéant, et cliquez sur « Envoyer ». Nous renouvelerons immédiatement votre adhésion jusqu'au 31 décembre 2019.**

**Vous pourrez ainsi continuer de bénéficier, sans interruption, de tous les avantages réservés aux membres, notamment :**

- ✓ **une offre de service novatrice et diversifiée à la mesure de vos besoins;**
- ✓ le service-conseil des professionnels en AIPRP de l'AAPI quant à la prise de décision dans la gestion opérationnelle en AIPRP, **sans frais;**
- ✓ la possibilité de participer à la Journée professionnelle du 29 janvier 2019 en obtenant une réduction substantielle sur votre inscription à cette Journée;
- ✓ l'accès privilégié à la section réservée aux membres du site Internet de l'AAPI.

**Notre objectif : poursuivre le développement de notre offre de service en l'enrichissant de nouveaux outils et de services professionnels encore adaptés à l'évolution de vos besoins!**

L'AAPI continue de tout mettre en œuvre pour améliorer l'offre de service dédiée à ses membres, notamment en ce qui a trait au développement et au maintien des compétences en accès à l'information et en protection de la vie privée. C'est d'ailleurs dans cette perspective qu'en 2018, nous avons procédé à la restructuration du contenu du *Guide pratique* afin de produire une série de guides généraux et sectoriels, et de fascicules complémentaires. Cette « réforme » se poursuivra tout au cours de l'année 2019 et atteindra son apogée en 2020, avec une collection qui mettra de l'avant, tant pour le secteur public que le secteur privé du Québec, des outils de référence spécialement axés sur la réalité quotidienne des professionnels en AIPRP. Ces outils porteront sur l'application de la Loi sur l'accès, qui régit les organismes publics, et la Loi sur la protection des renseignements personnels, qui régit les entreprises privées au Québec.

En vue de répondre aux besoins souvent exprimés par les professionnels concernant les processus opérationnels en AIPVP, l'AAPI entend renforcer son soutien opérationnel auprès des membres par son service-conseil quant à la prise de décision dans la gestion opérationnelle en AIPRP, et ce, sans frais. Dans ce même objectif, elle développera au cours de l'année 2019 des fascicules de pratiques opérationnelles visant à soutenir et à standardiser les pratiques liées à la gouvernance et aux processus-clés d'accès ou de rectification, de même qu'aux exigences administratives qui en découlent, telle la gestion efficace des dossiers. En outre, chaque fascicule renverra à des outils, disponibles ou en développement, qui facilitent la mise en œuvre de ces processus.

En début d'année 2019, deux nouveaux produits verront le jour, soit la trousse d'entrée en fonction, que vous pourrez acquérir à un prix de lancement, ainsi que la formation de sensibilisation pour les employés du secteur municipal. Surveillez nos communications!

Renouveler votre adhésion pour l'année 2019 vous permettra non seulement de continuer à profiter du service-conseil quant à la prise de décision dans la gestion opérationnelle en AIPRP **sans frais** et de conserver vos privilèges actuels, mais également de vous inscrire, à tarif réduit, à la **Journée professionnelle du 29 janvier 2019**. Lors de cette Journée, vous aurez à préparer un dossier à titre de témoin ou de représentant d'un organisme public et à participer à l'audience simulée devant M<sup>e</sup> Lina Desbiens, juge administratif à la Commission d'accès à l'information : une continuité pour l'AAPI!

Vous trouverez tous les détails concernant cette activité dans le site Internet de l'AAPI, ainsi que la liste des avantages liés à chaque catégorie de membres. Veuillez noter que la tarification pour le membre individuel demeure inchangée et qu'il y a un ajustement de 5 % aux tarifications corporative et corporative privilèges+.

**Merci de poursuivre avec votre Association le développement  
et le maintien de vos compétences en AIPRP**